



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 8 Décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, conformément aux statuts, se sont réunis au Gueulard Plus, sur convocation adressée le 17 novembre 2022, les membres du Conseil d'Administration,

Étaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Étaient absents :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

La Directrice s'est retirée durant la délibération.

N° 2022- 26

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL A
DUREE DETERMINEE DE LA DIRECTRICE**

Vu les dispositions des articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et des articles R. 2221-1 à R. 2221-62 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu la délibération n° 2013-040 du 18 avril 2013 du Conseil de communauté portant sur la création et les statuts de la régie personnalisée Le Gueulard Plus ;

Vu la délibération n° 2014-06 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus, en date du 9 janvier 2014, portant sur la création du poste de directrice ;

Vu l'avis conforme du Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en date du 13/01/2020 portant nomination de la Directrice Générale ;

Vu la délibération n° 2022-21 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus, en date du 8 décembre 2022, portant sur le Budget primitif 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du Contrat à durée déterminée de la Directrice Générale pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2023 ;

AUTORISE

le Président à signer le contrat de travail de la Directrice de la regie
personnalisée Le Gueulard Plus.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 3
Membres absents excusés : 2
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 9 décembre 2022

Le Président,
Alessandro BERNARDI

